

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Droit

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Société, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Droit*, organisée sur six semestres, a pour objectif de dispenser aux étudiants une formation générale qui leur permettra soit, de poursuivre leurs études en master soit, d'entrer dans la vie active. Durant les deux 1^{ères} années de licence (L1 & L2), les étudiants acquièrent des connaissances fondamentales dans les domaines du droit privé et du droit public. Au cours de la 3^{ème} année (L3), ils peuvent commencer à se spécialiser dans la perspective de leur orientation future.

Les enseignements sont dispensés à la Faculté de droit, de science politique et de gestion à La Rochelle.

Analyse

Objectifs
<p>Classique, le programme est en adéquation avec les objectifs poursuivis. Les enseignements dispensés doivent permettre aux étudiants d'acquérir dans les différentes branches du droit des connaissances techniques fondamentales ainsi qu'une certaine culture juridique. Les étudiants sont également sensibilisés à la méthodologie et à la terminologie juridiques. La maîtrise des outils numériques est également prise en compte dans le cadre d'un enseignement d'informatique d'usage en L1.</p>
Organisation
<p>L'offre de formation est structurée en six semestres et en unités d'enseignement (UE) capitalisables. Les enseignements sont dispensés sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés (TD). Leur répartition sur les trois années correspond à la progression habituelle dans les études juridiques. La formation est généraliste sur les quatre 1^{ères} semestres et la plupart des cours sont obligatoires ; ce qui est opportun. À partir du 5^{ème} semestre (S5), les étudiants peuvent commencer à se spécialiser. Deux parcours leur sont proposés : le parcours « général » et le parcours <i>Administration publique</i> plus particulièrement dédié à la préparation des concours administratifs. Il est indiqué que la majorité des étudiants suit le parcours « général » mais aucun chiffre n'est donné à l'appui de cette affirmation. Les enseignements proposés sont en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels poursuivis. L'offre de formation en L1 est très centrée sur les matières juridiques et ne favorise pas une réorientation vers une autre licence (par exemple, la licence mention <i>Gestion</i> du fait de la proximité de l'Institut d'administration des entreprises). Le volume horaire de certaines matières n'est pas précisé. Par ailleurs, certains regroupements de matières en L1 n'ont rien d'évident. Il en est ainsi, par exemple, du regroupement de l'introduction au droit avec le droit constitutionnel ou encore du regroupement du droit civil des personnes avec les institutions juridictionnelles.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Une licence mention <i>Droit</i> est proposée à Poitiers mais la licence de l'Université de La Rochelle (ULR) répond à une demande locale. Le responsable de la formation n'indique pas si l'organisation en deux parcours, en L3, est spécifique à l'ULR dans l'environnement régional.</p> <p>L'environnement de la licence est décrit au sein de la Faculté de droit sans préciser la nature des liens entre le diplôme et les centres de recherche ou l'école doctorale. On peut noter une ouverture vers d'autres disciplines (science politique au 1^{er} semestre (S1), économie politique et enseignements libres au 2^{ème} semestre (S2), le contenu de ceux-ci n'étant pas indiqué).</p>
Équipe pédagogique
<p>Des enseignants-chercheurs, des enseignants associés, des professeurs de l'enseignement secondaire en poste à l'université, des enseignants contractuels et des doctorants dispensent des enseignements. Des professionnels interviennent également dans la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants-chercheurs et des professionnels intervenant dans la formation. Le dossier ne précise pas s'il s'agit d'une équipe pédagogique pour les trois années de licence ou d'une équipe pédagogique par année. Le rôle des membres de l'équipe et les modalités de réunion ne sont pas précisés.</p> <p>Chaque année dispose d'un responsable pédagogique qui constitue l'interlocuteur privilégié des étudiants. La coordination des trois années de licence est assurée par un enseignant faisant partie de l'équipe de direction de la faculté.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La licence ne connaît aucun problème d'effectifs sur les deux 1^{ères} années. Les effectifs du L1 sont en progression sur les cinq dernières années passant de 300 à 400 étudiants inscrits. Après une baisse entre 2012 et 2015, les effectifs du L2 sont revenus à leur niveau antérieur en 2015/2016 avec 203 étudiants.</p> <p>En revanche, les effectifs du L3 ont sensiblement baissé entre 2011 et 2016, passant de 185 à 132. Il est regrettable que les responsables de la formation n'aient pas analysé les causes de ce phénomène.</p> <p>Aucune information n'est donnée quant aux effectifs des étudiants dans les deux parcours (S5 et S6). Les taux de réussite ne sont pas indiqués.</p> <p>Les chiffres relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants après l'obtention de la licence sont difficilement exploitables. En effet, les enquêtes sont réalisées trente mois après l'obtention du diplôme et aucun résultat d'enquêtes antérieures ne permet d'apprécier l'évolution. En outre, le taux de réponse des étudiants est faible. Le taux d'insertion professionnelle indiqué est de 73,70 % mais le taux d'emploi stable n'est que de 35,70 %. Il n'y a aucun élément chiffré en ce qui concerne le taux de réussite aux concours des étudiants suivant le parcours <i>Administration publique</i>.</p> <p>On ne dispose d'aucun chiffre sur le nombre d'étudiants poursuivant leurs études dans les deux licences professionnelles de la faculté (<i>Droit, gestion, comptabilité de l'entreprise</i> et <i>Gestionnaire de biens immobiliers</i>). On peut noter une diminution du nombre d'étudiants titulaires de la licence entrant en master à l'ULR (58 en 2011/2012 ; 42 en 2012/2013) mais ces chiffres ne sont pas analysés. Les chiffres relatifs à la poursuite d'études en master ne sont pas indiqués pour 2013/2014 et 2014/2015. Ces omissions sont regrettables.</p>
Place de la recherche
<p>La licence n'accorde qu'une place secondaire à la recherche. Ce choix est tout à fait compréhensible dès lors que la licence a pour objectif l'acquisition de connaissances fondamentales.</p> <p>Dans le cadre du diplôme, les étudiants sont seulement initiés à la recherche à travers l'enseignement de la méthodologie juridique et certains focus de la part des enseignants-chercheurs dans le cadre des cours magistraux. Par ailleurs, le rapport de stage en L3 permet d'initier les étudiants à un travail de recherche documentaire et de rédaction.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place accordée par cette formation à la professionnalisation constitue l'un de ses principaux atouts.</p> <p>En 1^{er} lieu, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'université assiste les étudiants qui en font la demande dans la rédaction de leur <i>curriculum vitae</i> ou dans la préparation d'un entretien. Ce bureau organise également des ateliers thématiques devant les aider à s'insérer professionnellement. Enfin, ce bureau organise un forum des métiers du droit ainsi que des conférences afin de permettre aux étudiants de mieux connaître les débouchés des études juridiques.</p> <p>En 2nd lieu, tous les étudiants de L2 doivent suivre un module d'insertion professionnelle sur des thématiques liées à la connaissance de l'entreprise et à la recherche d'emploi (12 heures de TD). Cet enseignement est sanctionné par un oral assuré par d'anciens chefs d'entreprise regroupés dans une association dont les liens avec l'université ne sont pas précisés.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est incomplète, notamment en ce qui concerne le descriptif des composantes de la certification.</p>

Place des projets et des stages
<p>En L3, sur une période de deux semaines banalisées, les étudiants doivent faire un stage de découverte. Ils rédigent un rapport de stage soumis à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Les modalités d'évaluation du stage ne sont pas détaillées. Le stage étant couplé avec l'enseignement de langue étrangère dans la maquette, son importance dans l'évaluation globale de l'étudiant ne peut être déterminée.</p>
Place de l'international
<p>La Faculté de droit s'est ouverte à l'international. Un partenariat avec des universités étrangères (Oslo, Bergen, Varsovie) a été développé. Par ailleurs, un enseignant a été nommé pour œuvrer au développement des relations internationales et coordonner les actions entreprises à la Faculté de droit avec celles de l'université. La mobilité internationale des étudiants et des enseignants est encouragée. La licence accueille, en moyenne, dix étudiants étrangers chaque année et permet à autant d'étudiants rochelais de prendre part à des échanges internationaux, principalement en Europe ou au Québec. L'accueil des étudiants étrangers est facilité par l'existence d'un cours dédié, dispensé en anglais et intitulé « French law and institutions ».</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les modalités de recrutement dans la licence ne sont pas précisées. L'origine géographique des étudiants n'est pas indiquée. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour l'accompagnement des étudiants en difficulté. La limitation du nombre d'étudiants à trente dans chaque groupe de TD permet d'identifier plus facilement les étudiants en difficulté et de les diriger vers le tutorat qui a lieu pendant le semestre. À l'issue des résultats du S1, un soutien méthodologique dont le contenu n'est pas précisé, est mis en place pour les étudiants de L1 et L2 ayant obtenu moins de huit de moyenne au S1. L'assiduité à ces séances de soutien est contrôlée. Un étudiant ayant obtenu une moyenne de moins de 7 sur 20, est convoqué à un entretien individuel qui doit permettre d'identifier les raisons de cet échec et éventuellement d'envisager sa réorientation. Dans cette perspective, l'étudiant peut faire un stage dans le cadre d'un enseignement libre « expérience professionnelle ». Les modalités d'une éventuelle réorientation ne sont pas évoquées. Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants paraissent assez complets mais il est difficile d'évaluer leur impact en l'absence d'indication de taux de réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement est dispensé en présentiel et en formation initiale. Le diplôme peut également être obtenu en formation continue mais la proportion d'étudiants concernés par cette modalité d'enseignement n'est pas indiquée. Il n'est pas précisé que le dispositif de validation des acquis de l'expérience a déjà été mis en œuvre. Les dispositifs mis en place à destination des étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas non plus évoqués. Deux enseignements d'informatique sont dispensés en L1 (30 heures). Les étudiants peuvent valider le certificat informatique et internet (C2i) niveau 1. Tous les étudiants ont accès à la plate-forme pédagogique moodle dont le contenu n'est pas détaillé dans le dossier. Il n'est pas fait état d'autres pratiques pédagogiques innovantes.</p>
Évaluation des étudiants
<p>Les modalités de contrôle des connaissances (terminal et continu) sont bien décrites. Dans le cadre du contrôle continu, deux épreuves écrites sont imposées. Les notes de ces deux épreuves sont complétées par une note de participation et d'assiduité aux TD. Les matières donnant lieu à TD sont évaluées en 1^{ère} session en contrôle continu intégral, ce qui confère à ce contrôle continu un poids très important. Dès lors, on peut émettre des réserves sur la prise en compte de l'assiduité et de la participation aux TD dans la note globale car cette prise en compte n'est pas exempte d'arbitraire. La composition des jurys d'examen n'est pas précisée.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les modalités de suivi de l'acquisition des compétences (par exemple au moyen du portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant) ne sont pas évoquées. Il conviendrait d'apporter des compléments au supplément au diplôme notamment en ce qui concerne le programme des trois années de licence. Le contenu des UE n'est pas précisé.</p>

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés à trente mois est assuré par l'observatoire des formations, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante de l'université. Les informations relatives à l'insertion professionnelle des étudiants ne sont pas exploitables car elles sont trop parcellaires.

Aucun chiffre sur la poursuite d'études n'est donné pour la période postérieure à 2013.

Il est indiqué que l'université a, depuis 2016, les moyens de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année N-1. En outre, une association des anciens étudiants de la Faculté de droit a été créée en 2015. Ces nouveaux dispositifs devraient permettre d'améliorer le suivi des diplômés qui, pour l'heure, est insuffisant.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La commission « formation et vie universitaire » de l'ULR a choisi de privilégier désormais l'évaluation des formations par rapport à l'évaluation des enseignements. Les étudiants remplissent un questionnaire d'évaluation. Les taux de réponse ont été améliorés sur l'ensemble de l'université avec la mise en place, dans l'emploi du temps, d'un créneau destiné à l'établissement du bilan de fin d'année. Cependant, il n'y a aucune information sur le taux de réponse des étudiants de licence en droit et sur l'impact de cette évaluation sur le contenu de la formation.

Les modalités de pilotage de la licence ne sont pas clairement expliquées dans le dossier. Elles ne paraissent pas formalisées. Pour l'heure, il n'existe pas de conseil de perfectionnement. La Faculté de droit ne dispose apparemment que d'une commission pédagogique composée uniquement des responsables de formation et de représentants étudiants. Les professionnels n'en font pas partie. Cette commission ne semble pas connaître des résultats obtenus grâce aux questionnaires diffusés auprès des étudiants. En outre, il est impossible d'apprécier l'impact des travaux de cette commission, notamment sur l'évolution des contenus des formations ou sur les modalités de contrôle des connaissances.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Cette formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances fondamentales et les méthodes juridiques dont ils auront besoin pour entrer dans la vie active ou poursuivre leurs études en master.
- Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place à destination des étudiants de L1 et L2.

Points faibles

- Le pilotage de la formation n'est pas formalisé. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement. La commission pédagogique de la Faculté de droit, censée se substituer à cette instance, n'accueille pas de représentants des milieux professionnels.
- Les taux de réussite des étudiants et les chiffres relatifs à la poursuite d'études pour les trois dernières années ne sont pas indiqués. Les chiffres disponibles sur l'insertion professionnelle des étudiants sont trop parcellaires de sorte que l'équipe pédagogique ne peut s'appuyer sur ces données, pourtant importantes, pour assurer un pilotage efficace de la formation.
- Même si on peut noter une ouverture vers d'autres disciplines, l'offre de formation en L1 reste très centrée sur les matières juridiques.
- Le regroupement des volumes horaires des enseignements ne permet pas de connaître le volume horaire exact de chaque matière.
- Aucun aménagement ne semble exister pour faciliter la reprise d'études, pour aider les étudiants en formation continue ou, plus généralement, les étudiants ayant des contraintes particulières.
- La fiche RNCP et le supplément au diplôme sont incomplets.

Avis global et recommandations :

En L1, l'offre de formation, très centrée sur les matières juridiques, ne favorise pas la réorientation d'un étudiant vers une autre licence. Elle permet, en revanche, à l'étudiant qui souhaite poursuivre des études juridiques d'acquérir les connaissances et les compétences attendues à la fin de ce type de cursus. L'étudiant a la possibilité de se spécialiser progressivement en choisissant, à partir du S5, l'un des deux parcours proposés.

La constitution d'un conseil de perfectionnement accueillant des professionnels ainsi qu'une meilleure connaissance de la situation des diplômés pourraient contribuer à un réel pilotage de la formation qui, pour l'heure, est insuffisant.

Des précisions relatives au volume horaire de chaque enseignement, au taux de réussite, à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle des étudiants seraient bienvenues. Il serait souhaitable de compléter la fiche RNCP et le supplément au diplôme.

Observations de l'établissement



**Direction des études et
de la vie universitaire**

**Service des études et de la vie
étudiante**

Affaire suivie par :

Sylvie Debiais
+33 (0)5 46 45 91 15
sylvie.debiais@univ-lr.fr

La Rochelle, le 29 juin 2017

Le président de l'Université
à

Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

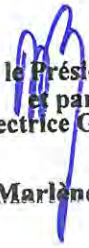
Objet : Observations sur les rapports d'évaluations des formations

Suite à la lecture des rapports d'évaluation, des observations ont été formulées par les responsables des formations suivantes :

- licence Physique, chimie ;
- licence Sciences de la Terre ;
- licence Sciences de la vie ;
- licence professionnelle Aquaculture et gestion durable de son environnement ;
- master Biotechnologies ;
- licence professionnelle Analyse et traçabilité au laboratoire ;
- observations générales sur les formations de Droit et de Gestion.

Je vous précise que ces observations ont été déposées sur la GED du HCERES.

Jean-Marc Ogier


**Pour le Président de l'Université
et par délégation,
la Directrice Générale des Services**

Marlène BARBOTIN

REPONSE DE L'UFR DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE RELATIVE A L'EVALUATION DE SES FORMATIONS PAR LE HCERES CAMPAGNE 2017

La direction de l'UFR ainsi que les responsables de formation ont pris connaissance des évaluations et remercient le HCERES.

Quelques points semblent mériter clarification, ils sont listés ci-dessous :

- Licence de droit : il est indiqué que la première année de licence très orientée vers les enseignements juridiques ne favorise pas les réorientations des étudiants. Conformément à l'arrêté fixant le cadre national des formations du 22 janvier 2014 les maquettes de formation qui seront mises en œuvre à compter de la rentrée 2018 prévoient que le premier semestre des licences de droit et de gestion proposées par l'UFR sera largement commun. Outre l'UE commune à tous les parcours de licence de l'établissement (informatique, langue vivante et projet professionnel) tous les étudiants suivront des enseignements d'introduction au droit, d'introduction à la gestion, de droit civil, d'introduction à l'économie, d'histoire politique économique et sociale.
- Des difficultés de compréhension de l'offre de formation semblent être liées à la bascule à la rentrée 2015 des formations de master dans la nomenclature nationale des masters. Toutes les mentions de masters de l'UFR sont bien organisées autour de quatre semestres de formation, avec disparition des spécialités qui n'apparaisaient auparavant qu'à partir de la seconde année de master. Par exemple, au sein de la mention Sciences pour l'environnement, portée par les trois UFR de l'université, l'IAE propose sur les 4 semestres un parcours type Management environnemental.
- Pilotage des formations : il est reproché l'absence de conseils de perfectionnement formalisés au sein de la composante. Ces conseils de perfectionnement sont prévus par l'arrêté susmentionné et seront donc mis en œuvre de manière formelle et généralisée au plus tard à compter du début du contrat quinquennal débutant en 2018. Les équipes pédagogiques des master Droit des entreprises, Droit du numérique ou encore Justice, procès, procédures ont d'ailleurs déjà commencé à travailler à la constitution de tels conseils de perfectionnement. A noter également que le département IAE de l'UFR, conformément à son référentiel de certification est doté depuis 2009 d'un conseil dont la composition associe représentants des personnels enseignants et administratifs, des étudiants et des milieux socio-économiques. Ce conseil est compétent en matière de pilotage de l'offre de formation de l'IAE et est présidé par une personnalité extérieure. Ce référentiel de certification prévoit un conseil de perfectionnement par formation. Il est présidé par le responsable de formation, est ouvert à TOUS les intervenants de la formation dont évidemment les professionnels et comprend des représentants étudiants. Ce conseil se réunit chaque année, évalue la formation et fait si besoin des propositions d'évaluations transmises au conseil de l'IAE.
- Place des stages en master : l'offre de formation qui sera mise en œuvre à compter de la rentrée 2018 prévoit, conformément au cadrage approuvé par l'université, systématiquement un stage d'une durée minimum de 12 semaines en seconde année de master qui donnera lieu à rédaction d'un rapport de stage et soutenance de ce dernier devant un jury.
- Préparation aux concours administratifs et juridiques : cette préparation est assurée à l'université à partir de la rentrée 2017 au sein de l'institut des métiers de la justice et de l'administration qui résulte de la fusion du CPCA (Centre de préparation aux concours administratifs) et de l'IEJ (Institut d'études judiciaires). La vocation première des masters de droit n'est alors pas la préparation à ces différents concours.
- Suivi du devenir des diplômés : l'UFR s'appuie sur le service OFIVE de l'université. Ce service réalise les enquêtes à 30 mois prévues nationalement. Les moyens mis en œuvre permettent d'obtenir des taux de réponse supérieurs à 70% en général d'où des données légitimement exploitables. Le contenu de l'enquête permet de tracer le parcours du diplômé depuis l'obtention du diplôme jusqu'à la date de

réalisation de l'enquête. Par ailleurs, depuis 2016, grâce à l'obtention de moyens humains supplémentaires, un suivi de l'insertion à 6 mois est effectué toujours par l'OFIVE. L'UFR ne dispose en revanche pas de moyens suffisants pour réaliser des enquêtes systématiques. Il convient également de noter qu'une trop forte sollicitation des diplômés comporte un risque de diminution des taux de réponse. Chaque année, les données d'insertion disponibles sont mises en ligne sur le site Internet de l'université. Elles renseignent à la fois sur les plans quantitatifs et qualitatifs (description métier par exemple).

Lien vers les enquêtes OFIVE : <http://www.univ-larochelle.fr/Observatoire-de-la-vie-etudiante>